



Les résultats seront publiés et les élèves retenus informés directement le 1<sup>er</sup> septembre.

Le dimanche 18 septembre, pendant le festival Livres dans la boucle, les 5 élèves retenus déclameront leurs textes au Scénacle.

Pour la deuxième phase de sélection, le jury sera composé :

- D'une personne de Grand Besançon Métropole
- De 2 ou 3 représentants de l'éducation nationale (IPR, DRAEAC, autre...)
- De l'auteur ou autrice, président(e) du Prix de l'édition en cours
- D'un(e) journaliste radio

A l'issue des déclamations qui se dérouleront à partir de 10 heures, le 2<sup>ème</sup> jury choisira le lauréat et lui remettra le prix 2022 de l'Homme debout à 12h.

### **Première sélection de 5 textes (écriture)**

Elle se fera sur la base de 3 critères, chacun noté sur 4 points (note globale sur 12)

- a) Le respect du thème proposé
- b) La singularité et la qualité de l'écriture (vocabulaire, style, syntaxe, formulation)
- c) L'argumentaire développé (pertinence des arguments et exemples choisis, puissance de la mise en avant des convictions, efficacité du propos défendu)

### **Deuxième sélection (oralité)**

Les 5 candidats retenus liront leur texte à voix haute. (note globale sur 8)

Ils seront jugés sur :

- a) L'éloquence du discours : qualité du ton choisi, effets vocaux venant souligner et appuyer le propos, effets d'attente, de surprise etc.
- b) La singularité de la déclamation : dimension inattendue, créative et/ou surprenant. L'émotion suscitée par la lecture du texte
- c) La posture, l'énergie déployée et d'éventuels langages corporels venant appuyer les propos (langage des mains et ou du visage).

### **Article 4**

Les membres du jury annonceront, le dimanche 18 septembre le nom du lauréat.

Grand Besançon Métropole assurera la promotion du nom du lauréat via :

- Les réseaux sociaux dédiés à Livres dans la boucle
- Le site internet dédié à l'événement [www.livresdanslaboucle.fr](http://www.livresdanslaboucle.fr)

Grand Besançon Métropole s'engage à rédiger et diffuser un communiqué de presse spécifique pour annoncer le lauréat.

### **Article 5**

Il est proposé de confier le parrainage du prix à une personnalité littéraire à la notoriété nationale en la personne de **Valentine Goby**.

La coordination générale et l'animation du jury sont assurées par l'équipe de Grand Besançon Métropole, l'agence Tome 2 et la DRAEAC.

Le secrétariat général est assuré par l'équipe de Grand Besançon Métropole.

### **Article 6**

Les membres du Jury se réunissent à une date et au lieu choisis par le secrétaire général pour délibérer sur les textes reçus en date du 24 juin 2022. Une notation aura été établie pour chaque texte par chaque membre selon la grille de critères mentionnés à l'article 3

A l'issue de cette première étape, 5 textes seront sélectionnés.

Les 5 auteurs effectueront une lecture expressive à voix haute de leur texte devant le second jury qui les notera sur la base des critères mentionnés à l'article 3.

A la fin des présentations orales, le jury délibérera pour désigner le lauréat du Prix 2022 de l'Homme debout.

En cas de candidats ex-aequo, c'est le / la président(e) du jury qui accordera un bonus pour départager les candidats et désigner le gagnant.

### **Article 7**

Le lauréat et son tuteur légal autorisent Grand Besançon Métropole et Livres dans la boucle à utiliser le texte du lauréat (avec mention systématique du nom de l'auteur) dans sa communication, quel que soit le support.

Le vote du jury est souverain et n'est susceptible d'aucun recours.

### **Article 8**

Grand Besançon Métropole alloue aux 4 collégiens sélectionnés à l'issue de la première étape des Chèques Lire d'une valeur de 30 € à utiliser dans les librairies partenaires de la ville.

Le lauréat reçoit des Chèques Lire d'une valeur de 150 euros et une statuette de Victor Hugo en chocolat.

Une interview du lauréat sera réalisée à l'issue de l'annonce.

### **Article 9**

Le lauréat et son tuteur légal autorisent Grand Besançon Métropole et Livres dans la boucle à publier le résultat du prix avec le texte, leurs noms et à utiliser le portrait photo ou vidéo du collégien. ce durant les 10 années suivant la remise du prix.

### **Article 10**

Grand Besançon Métropole se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, de modifier ou de se retirer du prix si elle considère que les circonstances le nécessitent, ou en en cas de difficulté technique.

Toute réclamation est gérée par Grand Besançon Métropole.

### **Article 11**

Toute participation au *Prix de l'Homme debout* implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.